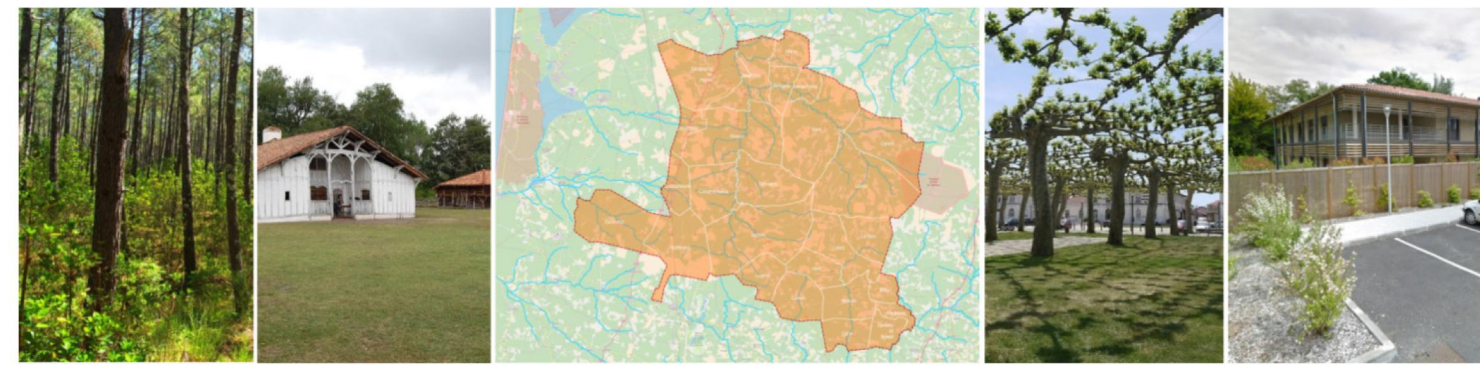


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



4.1 Documents Graphiques - zonages et prescriptions réglementaires

> Dossier approuvé

Commune de PISSOS - partie est

échelle 1/12000ème

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION	30/03/2017	1e 07/12/2023	
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA LE PRESIDENT DE LA CAC : DECISION EN DATE DU :			

créham bkm

- Limites de zone du PLUI
- Espaces Boisés Classés et Protection des feuillus au titre de l'article L151-23 du C.U.
- Espaces verts et plantations à préserver ou réaliser en zone U
- Prairies protégées en zone N
- Terres agricoles à préserver
- Secteurs de richesse du sol ou du sous-sol
- Emplacement réservé
- Secteur de diversité commerciale protégée
- Secteur soumis à OAP sectorielle
- Périmètre d'attente de projet global
- Interfaces entres zones d'urbanisation et zones d'aléa fort d'incendie de forêt
- Limite de recul des constructions par rapport aux voies à grande circulation
- Patrimoine bâti inventorié
- ☆ Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N
- Petit patrimoine inventorié
- Aérials remarquables
- Information
- Chemin de traverse du SPR de Solféрино
- Terrains avec constructions existantes, engagées ou autorisées non cadastrées